

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 19 Février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Février 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés : Valérie DEJOUR (pouvoir à Agnès NELIAS) - Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

D/2024-021

Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif « chaufferies-bois » 2023

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2023 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Elle ajoute enfin que ce CA a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois (composé d'élus et des représentants des bénéficiaires du service) le 06 février 2024.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy LHOPITAL, doyen, délibère sur le compte administratif « chaufferies-bois » de l'exercice 2023 dressé par Madame Agnès NELIAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnatrice pour l'année 2023, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances des chaufferies bois en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2023,
- Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion établi par le receveur municipal pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés,

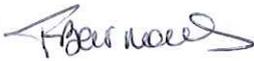
PROPOSE et FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2023	Titres émis en 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 924.18 €	152 470.15 €	162 978.69 €	Excédent 10 508.54 €	Excédent 11 432.72 €
Section d'investissement	Excédent 148.29 €	146 847.14 €	118 159.70 €	Déficit 28 687.44 €	Déficit 28 539.15 €
Totaux				Déficit 18 178.90 €	Déficit 17 106.43 €

APPROUVE le Compte Administratif « chaufferie-bois » 2023 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Frédérique BARNOUD Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire - 4 MARS 2024
Après dépôt en Préfecture le : - 4 MARS 2024
Publication ou notification du : - 4 MARS 2024
Publication site internet le : - 4 MARS 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 23/02/2024